

Image not found or type unknown



Destituer la mère de ses droits parentaux

Par **bobbyleroux**, le **25/09/2012** à **16:24**

Bonjour, rn j'aimerais savoir comment je peux adopter un jeune de 15 ans qui désire se faire adopter par moi et mon mari. rnrnla mère a toujours ses droits parentaux malgré que j'ai la garde de l'ado jusqu'a sa majorité rnrnest-ce que le jeune peut en faire la demande ou si nous devons le faire? rnrnje n'ai aucun lien familiaux avec cet ado. rnrnje ne suis pas reconnu comme une famille d'accueil par la loi rnrnmais comme un foyer qui as accueilli le jeune chez moi. rnrnje suis son tuteur légal par contre. rnrnmerci de bien vouloir me répondre rnrnbien à vous rnrnMme Beauregard